

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2026**

Le vingt-sept avril deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Benoît GREUGNY, le Maire.

Présents : Benoît GREUGNY, Chantal KASPRZYCKI, Gérard WARIN, Dominique DEBRUILLE, Jean-Louis POULAIN, Eric POUILLAT, Michel MORDAC, Corinne PERRIER, Séverine MIETTON, Kévin DHOURY

Absent : Agnès DENIS qui a donné son pouvoir à Benoît GREUGNY.

Secrétaire de Séance : Jean-Louis POULAIN

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Louis POULAIN se chargera du secrétariat ce jour.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

Les élus n'apportent aucune remarque et approuvent le conseil municipal du 2 avril 2026 à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°1-27-04-2026 DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le compte financier unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Ce document unique, fusion entre le Compte Administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion. Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme autrefois le Compte Administratif et le Compte de Gestion. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le maire, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif. Le maire doit donc quitter la salle au moment du vote du CFU. Le Conseil Municipal va donc délibérer pour la 1ère fois cette année sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2025 de la Commune, lequel fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 333 953,16

Dépenses : 243 956,94 d'où un excédent de 89 996,22

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 200 338,70

Dépenses : 224 378,33 d'où un déficit de 24 039,63

Le résultat de l'année 2025 est excédentaire de 65 956,59

Après report des résultats de l'année 2024 :

La section de fonctionnement est excédentaire de : 319 134,40

La section d'investissement est déficitaire de : 119 455,91

Approuvé à l'unanimité.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2-27-04-2026 DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Le résultat de fonctionnement de l'année 2025 s'élève à +89 996,22€ ;
qui s'ajoute à l'excédent de fonctionnement de +348 284,26€ cumulé au 31/12/2024 ;
soit un solde cumulé d'exécution de fonctionnement au 31/12/2025 de +319 134,40€.

Le résultat d'investissement de l'année 2025 s'élève à -24 039,63€ ;
qui s'ajoute au déficit d'investissement de -95 416,28€ cumulé au 31/12/2024 ;
soit un solde cumulé d'exécution d'investissement au 31/12/2025 de -119 455,91€.

Constate :

- Un déficit cumulé d'investissement au 31/12/2025 de -119 455,91€
- Une capacité de financement cumulé d'investissement de -147 675,23€ compte tenu des restes à réaliser (RAR)

Décide d'affecter :

- la somme de 119 455,91€ au D/001 (dépenses d'investissement) ;
- la somme de 52 003,26€ au R/002 (recettes de fonctionnement) ;
- la somme de 267 131,14€ en réserves au compte 1068.

Approuvé à l'unanimité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°3-27-04-2026 DU VOTE DES TAUX DES TAXES 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : 15,99 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 76,96 %
- Cotisation foncière des entreprises : 15,22 %

CHARGE Monsieur le Maire

- De notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°4-27-04-2026 POUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal de Vignemont, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte que soient versées aux associations de la commune les subventions suivantes :

Au compte 65748 :

- Tennis de Table (ALAE) : 750€
- Compagnie d'Arc : 400€
- Les Vignes d'Abel : 350€
- Anciens Combattants : 100€

Au compte 657361 :

- Coopérative scolaire : 200€

Approuvé à l'unanimité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°5-27-04-2026 APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le projet de budget primitif 2026 suivant :

Dépenses de fonctionnement : 373 225,26€

Recettes de fonctionnement : 373 225,26€

Dépenses d'investissement : 998 841,34€

Recettes d'investissement : 998 841,34€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	373 225,26€	373 225,26€
Section d'investissement	998 841,34€	998 841,34€

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

COMPTE-RENDU SUR LES COMMISSIONS

SEZEO : 08/04/2026

Le SEZEO a organisé l'élection des membres du bureau.

Compte-tenu de sa population, le territoire du Ressontois dispose de :

- 3 titulaires
- 3 suppléants

Élus titulaires pour représenter le Ressontois :

- Monsieur DE PAERMENTIER maire de Ressons/Matz
- Monsieur LUISIN maire de Monchy-Humières
- Monsieur SONNTAG, conseiller municipal de Boulogne-La-Grasse.

Élus suppléants :

- Monsieur LENEUTRE
- Monsieur PUILLELA

Le troisième suppléant reste à désigner ou n'a pas été communiqué lors de la réunion.

Des réunions d'informations seront organisées sur le secteur auxquelles Messieurs DHOURY et WARIN seront conviés afin de nous tenir informés des dernières dispositions et décisions prises par le SEZEO.

Éclairage public :

Il est demandé aux communes de faire connaître leurs souhaits concernant :

- les plages horaires de fonctionnement de l'éclairage public,
- la durée d'éclairement souhaitée

En cas de modification, l'intervention relèvera du SEZEO.

Fin de la réunion : 20h15

Monsieur WARIN rappelle que l'éclairage public appartient au SEZEO.

Il est possible d'envisager un achat groupé d'électricité pour la commune de Vignemont.

SIVOM DE MARGNY-SUR-MATZ : 09/04/2026

Élection du bureau du Syndicat des Eaux :

Frédéric MATRAN a été réélu président,

1er vice-président : Guillaume PINEL,

2^{ème} vice-présidente : Sandrine BACONNAIS,

Secrétaire : Baptiste DE FRESSE DE MONTVAL,

Membres du bureau : Sandrine PILLOT et Jean-Louis POULAIN.

Visite du réseau d'eau potable :

Il a été rappelé qu'en 2014 une visite du réseau d'eau potable du syndicat avait été organisée. Cette initiative avait été particulièrement appréciée et jugée instructive.

Afin de permettre aux nouveaux élus de mieux connaître les installations, il a été demandé qu'une nouvelle visite soit organisée en ce début de mandat. Cette proposition a été acceptée. La visite aura lieu le samedi 25 avril à partir de 9h30, avec un rendez-vous fixé à la mairie de Margny-sur-Matz.

Investissements à venir :

Un point a également été présenté concernant les prochains investissements du syndicat.

Deux terrains situés à proximité du captage unique du syndicat ont récemment été acquis auprès d'un exploitant agricole.

Cette acquisition poursuit un double objectif :

- * protéger le captage d'eau potable,
- * disposer de réserves foncières en prévision d'une éventuelle installation d'un système de filtration au charbon actif destiné au traitement des pesticides.

Une délibération est votée pour l'achat du terrain proche du puit qui alimente toutes les communes du syndicat.

Monsieur POUILLAT précise que la question de Monsieur Jean-Louis POULAIN sur les PFAS est restée sans réponse.

Monsieur Benoît GREUGNY a contacté le maire de Mareuil-La-motte au sujet du titre émis par la précédente maire de Vignemont pour un montant de 13 000€ suivant la délibération du 31 janvier 2026 qui constate le non-respect partiel des conditions d'octroi de la subvention communale de 1 000 € par boîtier, pour 13 boîtiers.

SIVOM A2M2V : 13/04/2026 et 23/04/2026

Synthèse – Réunion du SIVOM Scolaire A2M2V du 13 avril 2026

Le Conseil Syndical du SIVOM Scolaire A2M2V s'est réuni le 13 avril 2026 à la mairie de Vandélicourt sous la présidence initiale de Stéphane DARCEL. Le quorum étant atteint, les délibérations ont pu se tenir normalement.

Principales décisions

Élection du Président

- Stéphane DARCEL était l'unique candidat.
- Élu Président dès le premier tour avec **13 voix sur 13 suffrages exprimés**.

Nombre de Vice-présidents

- Le conseil a décidé à l'unanimité de fixer le nombre de Vice-présidents à **2**, contre 3 précédemment.

Élection des Vice-présidents

- **1er Vice-président : Aurélien DUBOIS**, élu avec 12 voix sur 12 suffrages exprimés.
- **2e Vice-présidente : Chantal KASPRZYCKI**, élue avec 13 voix sur 13 suffrages exprimés.

Charte de l' élu local

- Lecture de la Charte de l' élu local et remise d'un exemplaire à chaque membre du conseil.

Indemnités

Le conseil a adopté à l'unanimité :

- Président : **10 % de l'indice brut maximal**.
- Vice-présidents : **3 % de l'indice brut maximal**.

Composition du bureau

Commune	Représentant
Antheuil-Portes	Antoine BIBAUT
Margny-sur-Matz	Baptiste DE FRESSE DE MONVAL
Marquégglise	Guillaume PINEL
Vandélicourt	Stéphane DARCEL
Vignemont	Chantal KASPRZYCKI

Points d'organisation à venir

- Réunion de bureau pour préparer le budget : **17 avril 2026 à 19h**, mairie de Vandélicourt.
- Vote du budget : **23 avril 2026 à 19h**, mairie de Marquégglise.
- Kermesse scolaire : **13 juin 2026 à Vandélicourt**, avec un spectacle offert par la CC2V.

Dossiers à traiter prochainement

- Règlement du transport scolaire.
- Passage au RIFSEEP.
- Complémentaire santé et prévoyance.
- Télétravail.
- Autorisations d'absence pour enfant malade.
- Autorisations d'absence en cas de décès d'un proche.
- Facturation des familles lorsqu'un enseignant absent n'est pas remplacé.

Intervention notable

- Aurélie DA CUNHA a proposé la mise à jour de la liste des élus disponibles pour remplacer les accompagnateurs de bus scolaires absents. Un message sera diffusé à cet effet.

À retenir

Cette réunion était essentiellement consacrée à l'installation de la nouvelle gouvernance du SIVOM après renouvellement des délégués : réélection de Stéphane DARCEL à la présidence, réduction du nombre de vice-présidents à deux, constitution du bureau et préparation des prochaines échéances budgétaires et réglementaires.

Synthèse – Conseil syndical du SIVOM Scolaire A2M2V du 23 avril 2026

Le Conseil syndical du SIVOM Scolaire A2M2V s'est réuni le 23 avril 2026 sous la présidence de Stéphane DARCEL. Les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité.

Principales décisions

1. Organisation de séance

- Retrait de l'approbation du compte-rendu du 13 avril 2026 de l'ordre du jour, celui-ci n'ayant pas encore été signé par le secrétaire de séance.
- Aurélie Da Cunha est désignée secrétaire de séance.

2. Compte Financier Unique (CFU) 2025

- Le Conseil approuve le Compte Financier Unique 2025.
- Résultat de clôture 2025 constaté : **83 632,07 € d'excédent.**

3. Affectation du résultat

L'excédent de 83 632,07 € est affecté comme suit :

- 83 632,07 € en recette de fonctionnement (compte 002).
- 1 265,28 € en dépense d'investissement (compte 001).
- 1 265,28 € en recette d'investissement (compte 1068).

4. Participation des communes pour 2026

- Maintien de la contribution à **1 300 € par élève.**
- Effectif total pris en compte : **143 élèves.**
- Participation globale des communes : **185 900 €.**

Répartition principale :

- Marquéglise : 58 500 €
- Margny-sur-Matz : 36 400 €
- Vignemont : 32 500 €
- Vandélicourt : 19 500 €
- Antheuil-Portes : 35 100 €

5. Crédits aux écoles

- Maintien des crédits de fonctionnement à **45 € par élève.**
- Maintien des crédits pour projets et activités sportives à **610 € par classe.**
- Crédits globaux après reports 2025 :
 - Fonctionnement : 8 074,26 €
 - Activités sportives : 6 223 €

6. Remboursement des charges de ménage et périscolaire

Montants validés :

- Antheuil-Portes : 3 240 €
- Margny-sur-Matz : 2 700 €
- Marquéglise : 4 320 €

7. Eau et assainissement – Antheuil-Portes

- Validation du remboursement du forfait eau et assainissement de la cantine pour un montant de **1 000 €**.

8. Subvention ATSEM

- Autorisation donnée au Président pour solliciter la subvention du Conseil départemental destinée au financement des ATSEM et signer les documents nécessaires.

9. Budget primitif 2026

Budget adopté à l'unanimité :

Fonctionnement

- Recettes : 744 849,14 €
- Dépenses : 744 849,14 €

Investissement

- Recettes : 580 932,80 €
- Dépenses : 76 922,03 €

Questions diverses

Les prochains sujets de travail annoncés portent sur :

- la réunion du personnel,
- le RIFSEEP,
- la mutuelle et la prévoyance,
- l'audit du regroupement scolaire,
- le règlement du bus,
- la formation du personnel.

Conclusion

La séance a principalement été consacrée à l'approbation des comptes 2025, à l'affectation de l'excédent de **83 632,07 €**, à la fixation des contributions communales pour 2026 et à l'adoption du budget primitif 2026. L'ensemble des délibérations a été approuvé à l'unanimité.

Synthèse du Conseil de Communauté du Pays des Sources

Réunion du 16 avril 2026 – Installation du nouveau Conseil communautaire

Composition de la séance

- 62 membres en exercice.
- 61 présents et 1 pouvoir.
- Quorum atteint, séance ouverte à 18h50.

Élection du Président

- **René MAHET** est élu Président dès le premier tour avec **54 voix sur 54 suffrages exprimés** (8 bulletins blancs ou nuls).

Validation de l'organisation politique

- Adoption du règlement intérieur : **57 voix pour, 5 contre.**
- Validation de **7 vice-présidences : 58 voix pour, 3 contre, 1 abstention.**

Vice-présidents élus

1. **Alain DE PAERMENTIER** : Aménagement de l'espace, Urbanisme-Habitat, Développement économique, Voirie.
2. **Francis CORMIER** : Environnement.
3. **Anne-Claire GUIGAND** : Tourisme.
4. **Guillaume PINEL** : Valorisation du territoire.
5. **Delphine VALOIS** : Services à la population.
6. **Frédéric FLAMAND** : Jeunesse et Sport.
7. **Sébastien NANCEL** : Communication et Culture.

Points majeurs des orientations du mandat

Le Président René MAHET a annoncé plusieurs dossiers stratégiques :

- Développement touristique du territoire.
- Poursuite de la voie verte.
- Mise en œuvre du transfert des compétences **Eau et Assainissement**, présenté comme un enjeu majeur de la mandature.

Bureau communautaire

- Bureau composé de **29 membres** :
 - 1 Président.

- 7 Vice-présidents.
- 21 autres membres élus.

Indemnités

- Validation des indemnités :
 - Président : **67,50 % de l'indice brut terminal.**
 - Vice-présidents : **24,73 % de l'indice brut terminal.**
- Application à compter du **17 avril 2026.**

Délégations

Le Conseil a accordé :

- Des délégations étendues au **Bureau communautaire** pour les décisions stratégiques et certains marchés importants.
- Des délégations au **Président** pour la gestion courante, notamment les marchés inférieurs à 216 000 € HT.

Participation de Benoît GREUGNY

Benoît GREUGNY est particulièrement impliqué dans les instances suivantes :

Commissions communautaires

- **Valorisation du territoire.**
- **Environnement** (eau, assainissement, GEMAPI, ruissellement, déchets, PCAET).
- **Communication – Culture.**
- **Voirie.**

Organismes extérieurs

- **Délégué suppléant au SMDO** (Syndicat Mixte du Département de l'Oise – gestion des déchets).
- **Délégué titulaire au SMOA** (Syndicat Mixte Oise-Aronde), compétent notamment pour la gestion des milieux aquatiques et le ruissellement.

Désignations importantes liées à l'environnement et à l'eau

- Francis CORMIER devient vice-président en charge de l'Environnement.
- Renforcement du rôle du **SMOA** depuis février 2026 avec la compétence **ruissellement**.
- Mise en avant des enjeux liés à l'eau, à l'assainissement et aux bassins versants du territoire.

Prochain Conseil communautaire

- Prévu le **29 avril 2026** pour le vote :
 - des comptes de gestion 2025,
 - des comptes administratifs 2025,

- des budgets 2026.

Clôture de séance : 23h00.

RENDU DE DÉLÉGATION

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h30.

Le Maire
Benoît GREUGNY

Le Secrétaire de séance
Jean-Louis POULAIN



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jean-Louis Poulain, is written below the text "Le Secrétaire de séance".